



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 14 décembre 2015 à 15 h 15, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean- Claude Anglars.

Nombre de membres en exercice : 5.

Membres présents : Mesdames Annie Bel et Sylvie Lopez et Messieurs Jean-Claude Anglars, Christophe Saint-Pierre, Serge Roques.

Membres absents ou excusés : /

Date de convocation : 23 novembre 2015.

1 – CONVENTIONNEMENTS DIVERS

Vu le rapport n° 3.

Vu la délégation consentie par le conseil d'administration au bureau par délibération du 20 mai 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le bureau du conseil d'administration se prononce favorablement sur la conclusion des conventionnements suivants dont certains ont d'ores et déjà été conclus compte tenu des délais et autorise le président à les signer ainsi que tous actes y afférents :

Accueil de stagiaires au centre d'incendie et de secours de Rodez

Le centre de secours a accueilli pour un stage d'observation :

- du 16 au 20 novembre 2015 un élève du Collège Sacré-Coeur à Rodez ;
- du 30 novembre au 4 décembre 2015 un élève du Collège Kervallon à Marcillac-Vallon ;
- du 7 au 11 décembre 2015 un élève du Collège Fabre à Rodez ;
- du 7 au 11 décembre 2015, trois élèves du collège Saint Viateur à Onet le Château.

Ce centre va également accueillir :

- du 18 au 22 janvier 2016 un élève du Collège Privé Sainte-Marie à Montpellier ;
- du 8 au 12 février 2016 un élève du Collège Albert Camus à Baraqueville ;
- le 16 décembre 2015, un élève du collège Ste Genviève-St Joseph de Rodez.

Accueil de stagiaires au centre d'incendie et de secours de Millau

Le centre de secours a accueilli du 14 au 18 décembre 2015 un élève du Collège Jean-Jaures à Saint Affrique, trois élèves du Collège Jeanne-d'Arc à Millau, pour un stage d'observation.

Le centre de secours accueillera du 8 au 12 février 2016 et du 15 au 19 février 2016 quatre élèves du Collège Marcel Aymard à Millau et un élève du collège Jean Amans de Pont de Salars pour un stage d'observation.

Accueil des stagiaires au centre d'incendie et de secours de Saint-Affrique

Le centre de secours a accueilli du 14 au 18 décembre 2015 deux élèves du Collège Jean-Jaures à Saint Affrique pour un stage d'observation.

Convention avec le SDIS 81 pour formation du personnel

Pour la formation de ses personnels dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail, le SDIS 12 a fait appel à un intervenant sapeur-pompier volontaire du SDIS 81. La formation c'est déroulée du 2 au 4 novembre 2015 . Une convention a été signée avec le SDIS 81 pour la prise en charge financière d'un montant de 195,84 € sur la base de l'indemnité horaire du grade de l'intervenant.

Convention avec le Greta Midi-Pyrénées Nord de Rodez

Le Greta de Rodez fait appel au SDIS 12 pour valider les formations des personnels des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur. Le montant de la prestation définie est de 30,55 € par candidat plus les frais administratifs généraux de 15,38 €. La conclusion d'une nouvelle convention est autorisée pour chaque nouvelle session.

Conventionnement avec le SDIS 46

Chaque année, une formation intitulée « simulateur feux de forêts » est organisée pour des sapeur-pompier de l'Aveyron et du Lot par l'ECASC (école d'application de sécurité civile). En 2015, c'est le SDIS 12 qui prend en charge l'accueil des stagiaires et des formateurs et fait l'avance des frais pour les deux établissements. Par convention le SDIS 46 s'engage a rembourser la somme de 1 965 € correspondant à la formation de 20 stagiaires du 26 au 28 mai 2015.

Conventionnement avec le SDIS 48

Le SDIS 12 a organisé une formation SAV 1 (Sauvetage en eaux intérieures) du 8 au 10 juin 2015 et une formation SEV (Sauvetage en eaux vives) du 16 au 18 novembre 2015. Cinq stagiaires participent à cette formation pour lesquels les frais pédagogiques et les frais logistiques versés au SDIS 12 s'élèvent à 6 716,10 €. La convention s'achève à l'issue de la réalisation de l'action de formation n°2.

Conventionnement avec l'ENSOSP

Le SDIS accueille pour une semaine d'immersion professionnelle du 4 au 8 janvier 2016, 6 stagiaires en formation initiale de lieutenant de 1^{ère} classe à l'ENSOSP, cette dernière prend en charge par convention l'hébergement et la restauration pour un montant de 1530 €.

Convention avec les centres hospitaliers de Decazeville, Saint-Affrique et Villefranche de Rouergue pour la participation du SDIS aux missions du service mobile d'urgence et de réanimation

Ces centres hospitaliers sont autorisés conformément aux dispositions de l'article L 6122-1 du code de la santé publique, à exercer les activités de soins de médecine d'urgence prévues par les article R 6123-1 et suivants du même code. Ils n'ont toutefois pas les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de ces missions. A contrario, le SDIS dispose des ressources humaines, techniques et de l'implantation territoriale indispensables et souhaite contribuer à l'exercice de ces missions de secours aux personnes afin que les populations aveyronnaises soient secourues dans les meilleures conditions possible à tout moment et en tous points du territoire. Jusqu'à ce jour, les modalités de cette participation étaient réglées dans le cadre de conventions tripartites conclue dans les années 1970 entre l'inspecteur départemental des services d'incendie et de secours, le maire et le directeur du centre hospitalier, rendue obsolète par les évolutions réglementaires. Pour régulariser la situation, le SDIS est autorisé à conclure avec ces centres hospitaliers des conventionnements portant sur la période 2016 / 2018, réactualisant progressivement le prix unitaire des prestations pour tenir compte de leur coût de revient pour le SDIS.

Convention avec la Casse automobile de Villefranche de Rouergue

Une convention a été signée avec le propriétaire de la casse automobile de Villefranche de Rouergue et le SDIS 12 pour organiser une journée de formation pratique de manœuvres de désincarcération et découpe de véhicules. Ce site est particulièrement adapté à l'entraînement des sapeurs-pompier pour ce type d'exercices d'entraînement de secours à personnes. Cette convention est consentie à titre gratuit pour la journée du 16 décembre 2015.

Convention à Millau pour les manœuvres de feux réel

L'École Eugène Celler de Millau dispose d'un bâtiment, voué à la destruction. Ce site est particulièrement adapté à l'entraînement des sapeurs-pompier pour pratiquer et organiser des exercices avec feux réels. Cette convention est conclue à titre gratuit pour la journée du jeudi 19 novembre 2015.

Convention avec le Collège Marcel Aymard à Millau

Le département, propriétaire du collège, autorise les sapeurs-pompier du SDIS 12 et notamment ceux du centre d'incendie et de secours de Millau, à pratiquer et organiser des manœuvres en feux réels, dans la chaufferie du bâtiment Moulin. Cette convention est conclue à titre gratuit pour la journée du jeudi 19 novembre 2015.

Convention pour l'utilisation du corps de ferme Merdanz à Gaillac d'Aveyron

Monsieur Paul Burguion propriétaire d'un corps de ferme à Gaillac d'Aveyron autorise les sapeurs-pompiers en formation au SDIS 12 et notamment le groupe « Sauvetage Déblaiement » à pratiquer des exercices de secours. Cette convention est conclue à titre gratuit pour une durée d'une année et se renouvellera par tacite reconduction.

Convention de principe pour le prêt de « pèse bouche » aux communes

Les SDIS est autorisé à mettre à disposition des communes intéressées, gratuitement par conventions à conclure, des pèses bouches afin de leur permettre de réaliser les vérifications et pesages des poteaux d'incendie qui leur incombent.

Convention portant sur l'utilisation de l'ancien Collège Agricole à Baraqueville

L'association du claux de Gramond met à disposition l'ancien Collège Agricole pour que les sapeurs-pompiers du SDIS 12 pratiquent des exercices de secours. Cette convention est consentie à titre gratuit pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Conventionnement pour le cross régional de 2016

Le cross régional des sapeurs-pompiers se déroulera à Decazeville le 5 mars 2016. A cette occasion le SDIS 12 a sollicité la commune de Decazeville pour le prêt de la salle du Laminoin 1 ainsi que les douches et vestiaires du stade Camille Guibert. Elle a également demandé à la Communauté de Communes du Bassin Decazeville-Aubin la mise à disposition du site de la Découverte. Les conventions sont en cours d'élaboration pour préciser les conditions et modalité d'accès.

Conventionnement avec Orange

Le marché de la téléphonie fixe a été attribué à Orange SA. La convention «Offre de service Privilège » fixe les conditions dans lesquelles Orange fournit au SDIS 12 la solution Service Client pour :

- l'accueil et le suivi centralisé des incidents,
- le suivi de qualité de service en service après vente sur un ensemble de produits.

Le montant de cette prestation est de 346 € par mois. La convention pour la maintenance de la téléphonie fixe prend effet le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 1 an renouvelable.

Conventionnement avec le Centre Hospitalier de Millau

Lorsque des formations sont organisées par le SDIS sur le secteur du Sud Aveyron les locaux du centre de secours de Millau ne permettent pas l'accueil des stagiaires pour les repas. Le Centre Hospitalier a accepté de recevoir les stagiaires pour les repas de midi en semaine, moyennant un coût unitaire de 6,10€ HT. Une convention doit être conclue pour une durée d'un an à partir de 2016 et reconductible tacitement sans pouvoir dépasser quatre ans.

Convention avec le Niger

Des relations de partenariat se sont instaurées entre le SDIS de l'Aveyron et le Niger à travers notamment la cession de matériels réformés. La Direction de la coopération de sécurité et de défense du Ministère des Affaires étrangères et du développement international de la République Française, la Direction de la protection civile du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des affaires religieuses du Niger et le SDIS de l'Aveyron se proposent de pérenniser ces opérations ponctuelles à travers la conclusion d'une convention de partenariat au titre de laquelle le SDIS 12 s'engage à examiner la possibilité de cessions gratuites de matériels déclassés au Niger en fonction des besoins respectifs. Ce conventionnement est sans impact financier pour le SDIS.

Fait à Rodez, le 14 DEC. 2015

Le Président,


Jean-Claude Anglars

